

Présidence de la République

Secrétariat Général du Gouvernement

Décret

D / ⁰³³...../.....PRG/SGG
Portant nomination d'un Ambassadeur
Le Président de la République

Vu la Loi Fondamentale :

Vu le Décret D/2007/004/PRG/SGG du 31/01/07 portant attributions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2008/021/PRG/SGG du 20/05/08 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2008/024/PRG/SGG du 13 Juin 2008 portant restructuration du Gouvernement ;

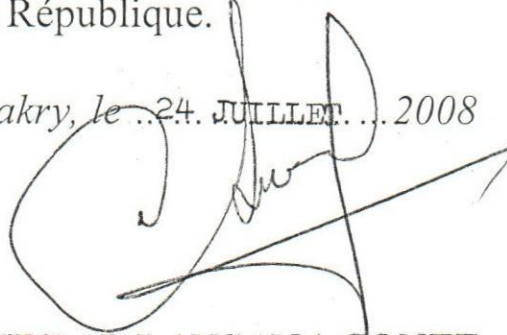
Vu le Décret D/2008/025/PRG/SGG du 09 Juin 2008 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Décrète

Article 1^{ER} : Monsieur Abdoul Karim DIOUBATE, Ancien Secrétaire Général de la Ligue Islamique Nationale est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République Islamique d'Iran en remplacement de Monsieur Alia CAMARA appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à partir de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ..24. JUILLET... 2008


GENERAL LANSANA CONTE

